

L'âge de départ à la retraite

1 Quel est l'âge moyen de départ à la retraite aujourd'hui ?

En France, **les actifs qui appartiennent au régime général partent aujourd'hui en moyenne à la retraite à 63 ans** (hors départ anticipé). Ils sont 27 % à partir avant 62 ans, 60% entre 62 et 65 ans et 13% après 65 ans.

Cet âge de départ est différent pour les régimes spéciaux. Par exemple, un responsable administratif de la SNCF partait en 2018 à 58 ans et 2 mois. Le même responsable administratif salarié dans le privé partait lui en moyenne à 63 ans en 2018.

2 Comment avoir une retraite à taux plein aujourd'hui ?

Actuellement, si vous commencez votre carrière à 22 ans, il vous faut en moyenne 42 ans de cotisation*. Votre âge à taux plein est à 64 ans. Si vous partez à 62 ans (âge plancher), vous avez non seulement une décote, 5 % par an, soit 10 %, et une proratisation, environ 5 %. Soit un total de 15 % de perte.

Il faut travailler jusqu'à 67 ans pour voir s'annuler la décote et toucher sa retraite à taux plein, même lorsque l'on n'a pas assez cotisé.

* Pour la génération 1957, il faut valider une durée de 41 ans et 2 trimestres. Les personnes nées entre 1973 et après doivent, elles, valider une durée de 43 ans.

3 Le Gouvernement va-t-il mettre en place un âge pivot ?

Le débat reste ouvert. **2 hypothèses sont proposées** dans le cadre de la concertation menée par le Gouvernement jusqu'à fin décembre :

- **Un âge de retraite à taux plein défini par rapport à la durée de cotisation, comme aujourd'hui ;**
- **Un âge de retraite à taux plein fixé selon l'année de naissance, soit le même âge de départ pour tous.**

Remis en juillet dernier, le rapport Delevoye préconisait la seconde solution avec une mise en place d'un âge pivot aussi appelé âge d'équilibre fixé à 64 ans. Mais, une nouvelle fois, la consultation est en cours.

Seule certitude : pour que le système soit à l'équilibre et pérenne, les Françaises et les Français vont devoir travailler plus longtemps. Une réalité qu'impose notre évolution démographique.

4 Passe-t-on plus de temps à la retraite aujourd'hui qu'hier ?

La réponse est oui ! **Le temps passé à la retraite a doublé par rapport au siècle dernier :** en 1950, on passait 12 ans à la retraite contre 23 années de nos jours. Un allongement du temps passé à la retraite qu'il faut mettre en perspective avec le coût des pensions versées chaque année: 308 milliards d'euros.

Un coût assumé par 1,7 actif cotisant par retraité, contre 4 actifs cotisants par retraité de 1950 à 2000.

5 La pénibilité sera-t-elle prise en compte dans le calcul de l'âge de départ ?

Dans le système universel, l'ensemble des droits à un départ anticipé au titre de la pénibilité devra être harmonisé. Les dérogations des régimes spéciaux et de la fonction publique seront donc supprimées. **A métier identique, les règles de prise en compte de la pénibilité seront les mêmes pour tous.**

Le compte professionnel de prévention (C2P) sera ouvert à tous : fonctionnaires et régimes spéciaux compris.

Il permettra ainsi à tous les Français concernés par la pénibilité de partir à la retraite jusqu'à 2 ans plus tôt.

6 Le cumul emploi-retraite sera-t-il toujours possible ?

Absolument ! Comme aujourd'hui, le cumul emploi-retraite permettra aux retraités de reprendre un métier et de cumuler l'intégralité de sa pension (si l'âge de retraite à taux plein est atteint). La différence ? Aujourd'hui, le salaire perçu n'est pas comptabilisé dans les droits retraite. Demain, il le sera et permettra d'augmenter sa retraite une fois l'activité terminée.